

Conférence Lawyering for Change 2022

RAPPORT

Workshop : Comment impliquer les jeunes à travers les cliniques juridiques pour porter le changement ?

Workshop du jeudi 13 octobre 14h-15h20

Modérateur : **Arnaud Dandoy** – Knowledge & Learning Manager, ASF (Tunisie)

Intervenant.e.s :

- **Fathiya Saidi** – Secrétaire générale de l’UAF à Tanger (Maroc);
- **Younous Arbaoui** – Professeur, Vrije Universiteit Amsterdam (Pays-Bas);
- **Ulrich Stege** – Directeur IUC Clinical Legal Education Program (Maroc);
- **Titouan Berhaut-Streel** – Equality Law Clinic (Bruxelles);

Introduction

Nous pouvons observer, depuis une trentaine d’années, une augmentation de l’aide en faveur de la réforme du système juridique . Ce virage clinique n’a pas toujours porté les résultats attendus. Que ce soit dans les pays en Afrique, de nombreuses cliniques qui ont reçu des financements internationaux ont eu beaucoup de mal à se développer. Ce constat du développement et de résultats insatisfaisants pose le problème de l’appropriation locale. Cela pose la question de ce mode d’intégration et de leur degré de réception auprès des acteurs de l’enseignement et judiciaires. Au lieu de s’atteler à comprendre les spécificités historiques, les modèles développés au Nord sont simplement dupliqués. Dans ce workshop, nous essaierons de comprendre ces interactions entre les acteurs nationaux et internationaux, les problèmes de légitimité et bien d’autres touchant aux cliniques juridiques.

Intervention d’Ulrich Stege : En 2016, lors de la 1ère édition de la conférence Lawyering for Change, une session sur les cliniques juridiques avait déjà été organisée. Il faut maintenir ce lieu de réflexion. On est dans un mouvement qui se place aussi dans le mouvement qu’ASF porte en amont. Cela peut être intéressant de partir d’une réflexion sur les cliniques parce qu’on pose souvent les questions : Comment on arrive à instaurer une clinique de manière durable, dans un contexte local, universitaire avec des étudiants bénévoles ? Et, comment on trouve la motivation de s’enraciner dans un mouvement d’association ? Ces réflexions et questionnements sont la base du livre « The Global Clinical Movement ». Notre idée était de

créer une fondation juridique qui se base sur la formation et l'éducation à la justice pour la justice sociale. Pourquoi cet aspect justice sociale est liée à la clinique ou au mouvement clinique ? Une des raisons est le constat de hiérarchies et de dynamiques mises en place au sein des écoles dans différentes régions. Pour comprendre un système juridique, il est important de comprendre que ceux-ci sont aussi politiques et fortement liés au lutte pour la justice sociale. C'est un élément fondamental. C'est dans cet endroit que l'enseignement juridique doit regarder et mettre en place un véritable caractère justice. Il y a des dynamiques politiques et il faut regarder dans les endroits où la lumière n'arrive pas. Pour la méthodologie de la clinique, beaucoup se basent sur Paolo Freire avec différents constats :

- La connaissance n'est pas neutre et en constante évolution et il faut le prendre en compte dans l'enseignement du droit;
- Les gens, les étudiants et les citoyens n'apprennent pas l'expérience;
- Les citoyens doivent être actifs et critiques.

On cherche à mettre en place une méthodologie de formation mettant les étudiants en situation afin qu'ils comprennent les différents droits, les initiatives, les combats et afin qu'ils se rendent que la Démocratie demande toujours des combats. Il faut aussi prendre des risques et se mettre en avant et cela peut être formateur pour être acteur de Droits Humains. En général, les cliniques doivent avoir ces trois phases :

- Phase de préparation ou formation préparatoire;
- Activité pratique;
- Phase de supervision et de réflexion.

C'est unique d'avoir des étudiants qui rencontrent le droit en pratique et son fonctionnement.

Il est aussi possible de travailler davantage sur la *strategic litigation* (CEDH, CJUE ou autre).

Un autre volet sont les recherches cliniques ou pratiques pour la transparence sur les angles noirs de notre société. Cela peut s'adapter à beaucoup de contextes. C'est aussi quelque chose qui peut motiver les professeurs qui s'intéressent à la recherche basée sur des cas réels et pratiques mais qui n'y ont pas accès.

Il existe différentes formes de coopération entre cliniques. Nous avons, en 2020, commencé une coopération avec une université au Nigéria sur la migration et la traite, sujet que nous traitons depuis 2015. Cette collaboration est précieuse et donne aux étudiants une vision et perspective de victimisation.

Intervention d'Arnaud Dandoy : La multiplication des cliniques juridiques pose la question des enjeux et compétitions entre elles. Un des enjeux est d'être complémentaire.

Intervention de Fathiya Saida : Notre approche est différente. Nous avons un centre qui existe depuis 2015 au sein de l'UAF dans lequel il y a des avocats, des psychologues, etc. On y accueille des femmes victimes de violences mais on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas d'avancée dans la résolution de ces violences. D'où l'idée de revoir les problèmes et de l'adapter avec les nouveaux besoins. Depuis 2015, cette clinique doit être alimentée par les

universitaires via un partenariat. La clinique on ne fait pas uniquement du conseil juridique mais elle permet aux étudiants de travailler sur plusieurs volets. La première étape est la formation aux jeunes qui se passe au niveau de la fac de droit. Elle est réalisée par les professionnelles ou des personnes de terrain qui pratiquent vraiment le droit. Après cette formation, il y a une sélection et chacun des étudiants va rejoindre l'association en stage. Ils vont être installés dans la clinique juridique, dans les tribunaux, dans des cellules de prise en charge, ou autres. L'objectif est qu'ils bougent. Les actions réalisées dans le cadre de leur stage sont :

- La prévention, la sensibilisation, l'éducation et la communication;
- L'appui et l'accompagnement juridique (en présentiel ou en ligne);
- Le plaidoyer par la recherche empirique, les pétitions, etc.

Les femmes victimes de violences sont souvent des femmes mariées très jeunes qui se retrouvent sans métier, sans formation, sans travail ni quoique ce soit d'autre. Elles sont donc très faibles, d'où l'idée de mettre en place des guichets d'emploi et d'auto-emploi.

Dès le départ nous avons mis en place un plan stratégique de la clinique avec manuel de fonctionnement, un règlement intérieur etc. En 2015, nous avons réalisé 3 sessions de formation. Les étudiants ont fait de la recherche clinique, de la rédaction d'articles, une base de données des associations nationales, une BD sur les violences sur base de statistiques ,etc. Ce modèle va être dupliqué dans différentes villes.

Intervention de Younous Arbaoui : Je suis impliqué dans 2 cliniques avec des concepts différents. La première est Hijra au Maroc, fondée en 2015 avec des étudiants. Elle a comme activité principale l'aide juridique aux demandeurs d'asile et migrants au Maroc. On les assiste dans la procédure auprès du HCR. La chose la plus importante est la rédaction du recours en cas de décision négative. On a aussi mené une action de contentieux stratégique pour assister une femme ayant été rejetée par le HCR afin de soumettre l'affaire auprès des autorités à Madrid. Cette clinique est actif à Tanger, Agadir et Rabat. Les permanences se font dans les locaux des autres associations qui existent déjà. Ensuite, il y a des activités parallèles avec des écoles d'été en ligne.

La deuxième est à Amsterdam. Il s'agit d'un centre d'expertise et d'apprentissage. C'est un concept classique intégré et créé dans une université au sein d'un centre. Elle ne traite pas de cas individuel mais il peut, par contre, y avoir aussi du contentieux stratégique. Ce sont les étudiants qui sont les auteurs des opinions d'experts. Les opinions d'experts sont parfois invitées par les juridictions pour confronter leur lecture et intervenir comme parti tiers dans une procédure. Les étudiants en participant et travaillant au sein de la clinique 1 jours/semaine, reçoivent des crédits et points. Les défis auxquels font face la clinique sont : la qualité des experts, le planning de l'université et la bonne coopération des étudiants.

Intervention de Titouan Berhaut-Streel : Les Equality Law Clinics sont des cliniques juridiques fondées par 2 professeurs de l'Université Libre de Bruxelles et inspirées des modèles anglo-saxons. Le but est de permettre aux étudiants et étudiantes de contribuer à des projets de justice sociale. C'est un projet qui vise les personnes discriminées de manière structurelles.

On va prendre en compte tout l'arsenal juridique. Cette participation étudiant est basée sur un système de stage scolaire et parascolaire validé par des crédits. Des

difficultés se posent tout de même avec cette intégration dans le cursus scolaire. Cela va se baser sur une recherche-action du droit de l'égalité et de la discrimination. Nous travaillons sur 3 grandes catégories de projets :

- La participation à l'élaboration des normes ou à la critique qui peut mener à des auditions de la Cour constitutionnelle ou du Parlement.
- La participation à des tierces interventions dans le cadre de contentieux stratégiques.
- La rédaction de guides aux praticiens, d'études et de rapports sur des questions de droit.

Il y a une période de l'année qui ne procure pas de suivi universitaire ni d'organiser d'autres interventions comme des ciné-débat etc.

Intervention de Ulrich Stege : Les différents modèles sont intéressants et l'adaptabilité est très importante et intéressante. C'est une richesse pour tous les étudiants de sortir de leur cursus. On a notamment pensé à développer un *alumni* et des forums d'échange entre nouveaux et anciens étudiants.

Première question : Comment diffuser le travail des cliniques juridiques autour de nous ? Comment vous vous organisez pour recevoir des étudiants ou des victimes ? Quel est le système de redevabilité pour les étudiants ?

Réponse de Fathiya Saidi : Chaque année, nous sortons des statistiques. On a aussi de petites associations partenaires rurales avec lesquelles on travaille. Nous avons une plateforme numérique depuis 2018 que nous enrichissons mais celle-ci a surtout pour but d'informer les marocains vivant à l'étranger. Pour la redevabilité, il n'y a pas de crédits universitaires mais ça remplit leur CV et leur permet de trouver facilement du travail parce que les jeunes ont beaucoup de mal à trouver un emploi.

Deuxième question : Quel modèle économique pour les cliniques juridiques ?

Réponse de Fathiya Saidi : Depuis qu'on a commencé en 2015, on est financé par l'UE mais le centre est ouvert depuis 1986. C'est par le bénévolat et c'est aussi la raison pour laquelle certaines personnes viennent.

Réponse de Titouan Berhaut-Streel : La création s'est faite de manière bénévole dans une volonté tournée vers les étudiants et l'apport que ça pouvait avoir. Il y a eu des négociations pour l'intégration dans le Master mais c'est un coût pour l'université. On a, d'abord, reçu d'abord un fond d'encouragement à l'enseignement et maintenant on fonctionne sur subsides. On est en concurrence là-dessus avec le milieu associatif avec qui pourtant on collabore. Ce sont toujours des négociations avec beaucoup d'argent pour peu d'étudiants.

Réponse de Younous Arbaoui : C'est un peu similaire pour le cas de la clinique de l'Université d'Amsterdam. C'est une association créée au sein de l'université. La clinique est devenue petit à petit une matière directement intégrée dans le cursus. Pour la clinique Maroc, elle est devenue une association basée sur le bénévolat avec des stagiaires dont le nombre dépend



de leur volonté. Parfois, on travaille sur base de projets avec des organisations internationales ou ONGI. Mais notre travail reste concentré sur l'aide juridique gratuite continue et bénévole.